



Politique | Diversité du conseil d'administration

La Chambre de commerce (« l'Organisation ») croit en la diversité et valorise les avantages qu'elle peut apporter à son conseil d'administration (le « Conseil »). La diversité fait la promotion de l'inclusion des différentes perspectives et idées, limite la pensée unique et assure que l'Organisation a l'opportunité de profiter de tous les talents disponibles. La promotion d'un conseil diversifié fait preuve de prudence dans la pratique des affaires et améliore la gouvernance des sociétés.

L'Organisation cherche à maintenir au conseil et sur ses comités des directeurs talentueux et dédiés ayant des expertises, expériences, compétences et antécédents divers. Les compétences et les antécédents collectivement représentés sur le conseil et ses comités devraient refléter la nature diverse de l'environnement d'affaires dans lequel l'Organisation opère. Aux fins de composition du conseil, la diversité inclut, entre autres, l'expérience en affaires, la géographie, l'âge, le genre, l'ethnicité et le statut autochtone. En particulier, le conseil devrait inclure un nombre approprié de femmes directrices.

L'Organisation s'est engagée pour un système basé sur le mérite en ce qui a trait à la composition d'un conseil dans une culture diverse et inclusive qui sollicite plusieurs perspectives et visions, et qui est exempt de biais et de discrimination sous forme consciente ou non. Lorsqu'elle évaluera la composition du conseil et des comités ou identifiera des candidats appropriés pour une nomination ou une réélection au conseil, l'Organisation considérera les candidats selon le mérite avec des critères objectifs en tenant dûment compte des avantages de la diversité et des besoins du conseil.

L'Organisation cherche à maintenir un conseil sur lequel chaque genre est représenté pour au moins 40 % des directeurs.

Toute société de recherche embauchée pour aider le conseil ou un comité du conseil à identifier les candidats pour les nominations au conseil sera spécifiquement avisée d'inclure des candidats divers en général et plusieurs femmes en particulier.

Annuellement, le conseil ou un comité du conseil révisera cette politique et évaluera son efficacité dans la promotion d'un conseil diversifié qui comprend un nombre approprié de directrices féminines.